



Les initiatives citoyennes de transition : significations et perspectives politiques¹

Paul-Marie Boulanger

1. INTRODUCTION

Quelle est la signification politique et sociologique de ces nouvelles initiatives citoyennes qui se réclament de ou se retrouvent dans la notion « transition écologique » ? En quoi des initiatives citoyennes comme les « Villes en Transition », les AMAP, les quartiers durables et solidaires, les coopératives de production d'énergie, les Systèmes d'Echange Local, les Groupes d'Achat Solidaires, les monnaies locales, etc., participent-elles malgré leurs différences (et au-delà du fait de s'en réclamer ou non) à une même transition ? En quoi consiste leur potentiel de transformation sociale et de quel type de transformation sont-elles porteuses ? En somme, quelle est la portée et la signification politique et sociale de ces mouvements ?

Ces questions sont abordées de plus en plus souvent dans la littérature scientifique à partir du concept d'« innovation sociale »² et les cadres conceptuels utilisés ressortissent généralement de l'économie institutionnelle, de la sociologie économique ou de la théorie économique des innovations dont dérive en partie la théorie multi-niveaux des transitions socio-technologiques. Ces travaux apportent tous un éclairage utile et intéressant sur le phénomène mais dans la mesure où elles ne font pas systématiquement de distinction entre les innovations citoyennes et les autres³, elles sont incapables de rendre compte de la dimension politique des innovations sociales citoyennes. La thèse défendue ici est que cette dimension politique réside d'une part dans la forme de citoyenneté à l'œuvre dans ces mouvements et qui se distingue de la conception classique, « constitutionnelle » de la citoyenneté et, d'autre part, dans le projet de transformation sociale qui les anime. La

¹ Ce texte constitue la contribution de l'IDD à la préparation du Forum de la Transition Solidaire organisé par Associations21 à Charleroi, le 1 avril 2015. Pour plus d'informations, cfr. <http://www.transition21.be>. Merci à l'asbl ADRASS dont l'appui financier a permis la réalisation de ce travail.

² Cfr. http://ec.europa.eu/research/social-sciences/pdf/ssh-projects-fp7-5-6-social-innovation_en.pdf pour prendre connaissance des projets de recherche financés par l'UE dans le cadre du programme consacré à l'innovation sociale. Une référence utile est : Murray, R., Caulier-Grice, J. & Mulgan, G. (2010) *The Open Book of Social Innovation*, The Young Foundation, London: NESTA.

³ Toutes les innovations sociales n'ont pas nécessairement une dimension citoyenne.

citoyenneté pratiquée dans ces initiatives a été caractérisée par le philosophe canadien James Tully de citoyenneté « *civic* » par opposition à la citoyenneté juridique qu'il qualifie de « *civil* ». L'article commence donc par une présentation de l'analyse faite par Tully de cette distinction qui nous aide à comprendre en quoi les activités qui se déroulent au sein de ces initiatives de transition revêtent un caractère authentiquement public, donc politique. Dans un deuxième temps, on s'interrogera sur les perspectives de transformation sociale ouvertes par ce mouvement en mobilisant la théorie des transformations sociétales du sociologue Erik Olin Wright.

2. CITOYENNETÉ COOPÉRATIVE ET TRANSITION

Si l'on interroge les participants à ces initiatives quant à leurs motivations⁴, on s'aperçoit que bien souvent, même lorsqu'ils s'inscrivent dans l'idée de transition et donc d'un processus historique dont le terme se trouve dans le futur, c'est l'« ici et maintenant » qui est mis en avant. Comme ces « jeunes rebelles » dont parlait Fritz Schumacher, l'auteur de « *Small is beautiful* », ils disent quelques chose comme :

«

- Je ne veux pas participer à cette foire d'empoigne ;
- Je ne veux pas être l'esclave des machines, de la bureaucratie, de l'ennui, de la laideur ;
- Je ne veux pas mourir idiot, devenir un robot - métro, boulot, dodo ;
- Je ne veux pas devenir un petit morceau d'être humain.

(....)

- Je veux faire «mon truc à moi» ;
- Je veux vivre (relativement) simplement ;
- Je veux avoir affaire à des êtres, pas à des masques ;
- Ce qui compte, c'est les gens, la nature, la beauté, la santé, l'authenticité ;

⁴ Par exemple, pour les membres des GAC et GASAP en Belgique francophone: Anne-Laurence Lefin et Paul-Marie Boulanger (2010). "Enquête sur les systèmes alimentaires locaux". Institut pour un Développement Durable, Ottignies. Disponible à "<http://www.iddweb.eu/docs/enquetegacs.pdf>"

- Je veux pouvoir m'intéresser aux autres et à ce que je fais.»⁵

Les acteurs de la transition cherchent peut-être d'abord à mener une vie plus authentique, plus autonome, plus riche de sens et de lien social, et certainement plus solidaire⁶. C'est ce qu'exprime le concept andin de « *buen vivir* » dans lequel se reconnaissent certains d'entre eux. Mais il y a davantage que cette seule recherche d'une vie meilleure pour soi-même et ses proches dans la notion de « *buen vivir* » et qui fait que leurs activités nous concernent tous : c'est la volonté de pallier l'incapacité des institutions existantes à lutter efficacement contre les terribles injustices qui caractérisent le monde aujourd'hui. Elles sont nombreuses mais trois d'entre elles sont particulièrement inacceptables. La première est la croissance des inégalités et du chômage à l'intérieur des pays du Nord comme de ceux du Sud et la persistance d'écart considérables dans les espérances de vie et de bien-être (« *life chances* ») entre le Nord et le Sud⁷; la deuxième est cette injustice envers les générations futures mais aussi entre générations actuelles du Nord et du Sud que constitue le pillage des ressources naturelles, le bouleversement des équilibres écologiques et la destruction de la biodiversité; la troisième est la militarisation de la planète, l'extension de la violence extrême et du terrorisme et l'installation d'une sorte d'état de guerre permanent au niveau mondial. Elles sont évidemment interconnectées puisqu'elles sont les enfants d'un processus unique : l'extension et l'intensification du modèle économique et technologique occidental inféodé au mythe de la croissance illimitée et infinie et de la disponibilité éternelle des ressources et des services de la nature. Ces trois fléaux et la nature de leurs relations sont identifiés, reconnus et dénoncés depuis des décennies et malgré toutes les déclarations fracassantes, les gigantesques conférences internationales et les programmes d'actions successifs rien ne vient concrètement s'opposer à leur extension. Cette impuissance de nos systèmes politiques constitue un véritable « déficit démocratique » que les initiatives de transition tentent de dépasser. C'est pourquoi leur action peut s'interpréter sur le plan politique comme l'émergence d'une forme nouvelle de citoyenneté et sur le plan socio-historique comme la recherche d'une voie douce, non-violente de transformation sociétale, les deux processus étant évidemment complémentaires. Cette forme nouvelle de citoyenneté, on peut l'appeler comme le propose James Tully⁸ la citoyenneté *civique* ou la « citoyenneté démocratique coopérative » par opposition à la citoyenneté *civile* et la stratégie non-violente de

⁵ Schumacher, F. (1979). *Good Work*. Paris: Editions du Seuil, p.50.

⁶ Patrick Viveret emploie l'acronyme « NANOUB » qui veut dire: « Nous allons nous faire du bien ».

⁷ Pour un constat accablant sur les inégalités, outre « *Le Capital au XXIème siècle* » de Thomas Picketty, il faut mentionner « *The Killing Fields of Inequalities* » de Göran Therborn et les travaux de l'épidémiologiste Richard Wilkinson.

⁸ Cfr. Tully, J. (2014). *On Global Citizenship*. London, New Delhi, New-York, Sidney : Bloomsbury. Pour un résumé : J. Tully (2013). « Citizenship for the Love of the World », Cornell University.

transformation sociétale, la *transformation interstitielle* suivant l'expression du sociologue Erik Olin Wright⁹.

La citoyenneté civique est rendue nécessaire par le constat du «déficit démocratique» dont témoigne l'incapacité des institutions politiques et juridiques existantes à apporter une réponse aux injustices et risques majeurs évoquées ci-dessus. La structure institutionnelle démocratique actuelle des pays occidentaux (et qu'elle s'emploie activement à imposer au reste du monde avec des succès divers) constitue une « démocratie de faible intensité » (*low intensity democracy*), ou, en tout cas, d'intensité insuffisante pour pouvoir agir sur les mécanismes générateurs des injustices économiques et environnementales qui, en fait, échappent à sa sphère de compétence. La conception de la citoyenneté qui lui correspond est trop limitée dans son champ d'action et trop statique pour impulser les changements nécessaires à la résolution des problèmes contemporains. Cette conception héritée de la modernité (c'est-à-dire en gros des philosophes des lumières) définit la citoyenneté comme un ensemble de droits et de prérogatives (et non comme des pratiques ou l'exercice de vertus publiques) attachés automatiquement à l'individu en vertu de sa nationalité, que celle-ci soit acquise par la naissance ou la naturalisation. Ce système de droits est un assemblage en quatre paliers.

Le premier palier comprend ce qu'on appelle les « libertés négatives » : l'égalité devant la loi et la justice, les libertés de parole, de croyance, d'association ; le droit à la propriété (y compris de la terre) et la liberté de contracter. Ces deux derniers droits présupposent et garantissent l'existence d'institutions de la sphère économique (entreprises et marchés) qu'elles protègent des interférences publiques. Ils n'ont de sens que dans un monde où la terre et le travail ont acquis le statut de marchandise que l'on peut aliéner, acheter, exploiter. Autrement dit, ils sont coextensifs de la modernité occidentale capitaliste.

Le second palier comprend les droits politiques liés à la démocratie représentative : droit de choisir ses représentants et ses gouvernants, droit de se présenter aux élections et d'être élu ou de participer à un gouvernement. Ces droits sont délimités par la structure du système démocratique qui consiste non en l'exercice par chacun du pouvoir mais en une délégation de ce pouvoir à des représentants. Le pouvoir du citoyen outre celui d'exprimer son suffrage est d'influencer les gouvernants en exerçant ses capacités de communication au sein de la sphère publique. Comme les droits du premier palier, ceux-ci présupposent l'existence d'institutions politiques historiquement déterminées comme le parlement, le système électoral, les partis politiques, etc.

⁹ Wright, E.O (2010). *Envisioning Real Utopias*. En ligne à l'adresse suivante : « <http://www.ssc.wisc.edu/~wright/ERU.htm> »

Le troisième palier de droits est constitué des droits sociaux et économiques conquis par les citoyens au moyen de l'exercice des droits des premier (droit de parole, d'association..) et second paliers (droit de vote) : droit de grève, droit au travail, droit à la santé, droit au logement, etc.¹⁰

Le quatrième palier est constitué des droits des minorités (homosexuels, minorités nationales, peuples indigènes...).

Au fondement de ce système, la distinction fondamentale entre le privé et le public. La structure institutionnelle démocratique moderne opère un partage entre public et privé qui a l'avantage de protéger l'individu contre les risques d'intrusion totalitaire de l'Etat ou de la collectivité en général mais qui a l'inconvénient de restreindre le champ d'application de la démocratie à la seule sphère publique, telle que définie par les droits du premier palier, la sphère privée relevant d'autres conventions et pratiques. Comme les activités économiques sont considérées comme privées, cela signifie que les principes démocratiques n'y sont pas pertinents et donc que la sphère économique échappe à la démocratie. C'est ce que Tully appelle la « Tragédie de la privatisation » qu'il oppose opportunément à ce mantra de la pensée libérale et de l'économie néo-classique : « la Tragédie des communaux »¹¹. Or, on ne peut plus aujourd'hui considérer sérieusement que l'activité économique relève exclusivement de la sphère privée. La conception du public développée par le philosophe américain John Dewey nous aide à comprendre pourquoi. Dans « Le public et ses problèmes » publié en 1927¹², Dewey définissait le public comme la « l'ensemble de ceux qui sont tellement affectés par les conséquences indirectes de transactions¹³ qu'il est jugé nécessaire de veiller systématiquement à ces conséquences...Le public, en tant qu'il est organisé au moyen de fonctionnaires et d'institutions matérielles qui prennent soin des conséquences indirectes, étendues et persistantes, est le *populus*.» (Dewey, 2003, p. 63). Les transactions ou les actions dont les conséquences touchent des groupes ou des individus autres que ceux directement impliqués tombent ainsi dans le domaine public et font l'objet de régulations et de contrôle. Les publics naissent, s'affirment et disparaissent en fonction des conditions extérieures qui font que des activités autrefois lourdes de conséquences deviennent sans

¹⁰ Certains de ces droits étant cependant non-opposables, ce qui n'est pas sans poser le problème de leur applicabilité effective.

¹¹ A partir de l'article fondateur de Garrett Hardin (1968). « The Tragedy of the commons » *Science*, (December) :1243-1248. Si des mécanismes de ce type jouent incontestablement un rôle dans l'explication de certaines crises écologiques, l'économie néoclassique en a fait un principe explicatif à peu près unique et de portée universelle ; ce à quoi que les travaux d'Elinor Oström ont apporté un démenti cinglant.

¹² En français : Dewey, J. (2003). *Le public et ses problèmes*. (Traduction de Joëlle Zask). Publications de l'Université de Pau/ Farrago/ Editions Léo Scheer.

¹³ Dans lesquelles ils ne sont pas impliqués directement.

conséquences alors que d'autres, au contraire, émergent dont les effets se révèlent « stables, uniformes, récurrents et de caractère irréparable ». En revanche, dès qu'elles ne sont plus considérées comme porteuses de conséquences indirectes, des activités jusqu'alors intégrées au domaine public peuvent retourner dans la sphère privée. A titre d'exemple, les rites et croyances religieuses sont passées (dans le monde occidental) du domaine public au domaine privé dès le moment où l'on a cessé de croire que les conséquences de la piété ou de l'impiété de l'un ou l'autre membre de la communauté sociale pouvaient l'affecter en totalité. Ce sont les modifications dans les conditions matérielles (et principalement, les technologies) qui jouent le rôle principal dans ces changements. Pour Dewey, l'évolution technologique à laquelle il assistait bouleversait en profondeur les données du problème : « L'âge de la machine a si considérablement déployé, multiplié, intensifié et compliqué la portée des conséquences indirectes, il a provoqué des liens dans l'action si longs et si rigides (et ce sur une base impersonnelle et non communautaire) que le public qui en résulte ne parvient pas à s'identifier et à se discerner lui-même. » Les changements intervenus depuis que Dewey a écrit ces lignes n'ont fait que confirmer son intuition. A cause de la puissance des technologies mises en œuvre et de l'extension des marchés à l'échelle du globe, les activités de production et de consommation du système industriel ont des conséquences négatives de grande ampleur et souvent irréversibles pour des personnes, des groupes et des collectivités qui ne sont pas parties-prenantes de ces activités ou n'en bénéficient pas. On sait à quel point les générations futures risquent d'être affectées par les bouleversements climatiques et la perte de la biodiversité et comment les populations les plus vulnérables du Sud en sont déjà victimes. Il est donc de plus en plus évident que les comportements de production et de consommation matérielle ne peuvent plus être considérés comme relevant exclusivement de la sphère privée car leurs conséquences environnementales et sociales ont atteint avec la mondialisation et la puissance des technologies une importance cruciale pour l'humanité toute entière. On peut donc considérer les différentes initiatives de transition comme des manifestations de l'émergence de ce public dont parlait Dewey, de cette « grande communauté » qui sur base de la « grande société » qu'est devenue la planète se constitue sous nos yeux dans tous les pays du monde. Pour reprendre le vocabulaire de Dewey, les acteurs de la transition, dans la mesure où ils ont décidé de » prendre soin des conséquences indirectes, étendues et persistantes, des transactions privées » sont à la fois le « *populus* » et les fonctionnaires, les officiers publics chargés de veiller aux intérêts des peuples absents : les générations futures, les sans-voix de la globalisation et du capitalisme mondial. Ce public est différent de celui qui s'est constitué à l'époque moderne et à qui l'on doit l'édification de l'infrastructure juridique et institutionnelle démocratique décrite ci-dessus. La citoyenneté qui le caractérise et que Tully qualifie tour à tour de « *civic* », « *cooperative* » ou « *diverse* », se distingue de la citoyenneté « *civil* » par les traits suivants :

- Elle ne se limite pas au domaine circonscrit par la structure juridique et constitutionnelle nationale mais la déborde par le haut et par le bas. Par le haut : elle considère la planète entière comme son domaine et sa responsabilité ; par le bas : elle se réapproprie le local comme le lieu où elle peut et doit d'abord s'exercer. En un mot, il s'agit d'une citoyenneté « globale ».
- Elle ne se limite pas à la sphère publique telle que circonscrite par la structure institutionnelle démocratique civile mais prétend appliquer la démocratie à tous les domaines de la vie sociale où des individus adultes entrent en transaction et donc, avant tout, au domaine économique et à l'entreprise. C'est pourquoi Tully parle à son propos de citoyenneté *diverse*.
- Elle ne se conçoit pas en termes de statuts et de normes qui fixeraient *a priori* la nature des relations (notamment de domination) entre partenaires mais en termes de pratiques et d'attitudes négociables. La démocratie est considérée comme un mode d'agir et non comme un ensemble de procédures préétablies. Ici aussi, c'est la diversité qui est la règle, par contraste avec le rationalisme universaliste de la citoyenneté moderne ou civile.
- Plutôt que de déléguer à des « professionnels » leurs capacités démocratiques, les citoyens coopératifs entendent les exercer eux-mêmes et s'auto-gouverner dans toute la mesure du possible.
- Il s'agit donc d'une conception essentiellement non-étatique (ou para-étatique) de la citoyenneté. Les citoyens-coopérateurs agissent plutôt à côté qu'au sein de la structure institutionnelle. Ils décident de construire à la lisière ou dans les interstices du système politique et économique dominant des organisations et des formes institutionnelles au sein desquelles ils assurent de façon autogérée la production et la répartition de biens et de services répondant à des besoins fondamentaux dans le respect de normes sociales et environnementales exigeantes. Quoique extérieures à la sphère publique, ces institutions ne peuvent pas non plus être rattachées à la seule sphère privée car les activités qui s'y déroulent ont des objectifs publics dès lors qu'elles visent à protéger ou à produire des biens communs.
- Reprenant une polarité qui a eu son heure de gloire dans les années 60¹⁴, on peut caractériser cette citoyenneté comme « instituante » par contraste avec la citoyenneté civile qui est « instituée ».

¹⁴ On pense à l'analyse institutionnelle de René Lourau et de Georges Lapassade.

Une façon commode d'appréhender les différences entre les deux types de citoyenneté consiste à y appliquer les variables de configuration (« Patterns variables ») à partir desquelles le sociologue américain Talcott Parsons analysait les systèmes d'action et d'interaction. Il s'agit d'une série de 5 polarités sur base desquelles se structurent les statuts, rôles et rapports sociaux et qui varient de société à société et, au sein de sociétés modernes, d'institution à institution. Les 5 types sont les suivants :

Attribution vs. Acquisition : Cette dichotomie porte sur le statut au sein de la société ou de l'institution. Celui-ci peut être attribué à l'individu par la société indépendamment de ses mérites ou de ses actes, ou acquis par l'individu en fonction de ses actes et pratiques. Alors que la citoyenneté civile est attribuée automatiquement en fonction de la nationalité, la citoyenneté civique n'est pas un statut à proprement parler mais un projet qui se concrétise dans des pratiques. Il est donc du côté de l'acquisition.

Universalisme vs. Particularisme. Dans le premier cas, la relation est régie par des règles et des principes universels indépendamment de circonstances particulières. Une relation de type particulariste s'établit en fonction du contexte et de la situation particulière de chaque participant. La citoyenneté civile est universaliste, la citoyenneté civique est particulariste.

Spécificité vs. Diffusion. Une relation spécifique se spécialise dans la satisfaction d'un besoin ou d'une fonction unique. Au contraire, une relation diffuse prend en compte une multiplicité de besoins et de fonctions. La citoyenneté civile est spécifique en ce sens qu'elle se limite à la dimension publique de l'individu ; la citoyenneté civique considère l'individu dans la totalité de son existence ou en tout cas dans des dimensions considérées par la citoyenneté civile comme relevant de la sphère purement privée.

Instrumentalisme vs. Affectivité. La relation instrumentaliste est neutre affectivement, c'est-à-dire qu'elle écarte les considérations affectives de la relation et restreint celle-ci au domaine du rationnel. La relation affective, comme son nom l'indique accepte qu'elle comporte une dimension subjective et donne droit de cité à l'émotionnel.

Orientation vers l'individu vs. Orientation vers la collectivité. Dans le premier cas, seul l'intérêt individuel préside à la relation. Dans le second cas, les intérêts du collectif sont pris en compte et peuvent l'emporter sur certains intérêts individuels. La citoyenneté civile est évidemment orientée exclusivement vers l'individu (même si elle vise la paix sociale), la citoyenneté civique est tournée vers la collectivité.

Il est intéressant de constater qu'à l'exception du couple « Attribution – Acquisition », la différence entre la citoyenneté civile et la citoyenneté coopérative correspond à celle que Parsons établissait avec ses variables de configuration entre le type social « Société » et le

type communautaire. La citoyenneté civique serait ainsi une citoyenneté de type communautaire à cette différence près qu'elle ne correspond pas à une prescrit social, quelque chose que la société vous attribue quelque que soit votre personnalité ou comportement mais constitue au contraire le résultat d'une décision personnelle, d'un choix de vie.

On voit bien que la citoyenneté civique n'a pas vocation à se substituer à la citoyenneté civile mais à la compléter en vue de résoudre les problèmes que les institutions de cette citoyenneté civile sont incapables de résoudre et de progresser dans la démocratisation de la vie sociale. La citoyenneté civile reste un socle indispensable sans laquelle il ne saurait y avoir de citoyenneté coopérative et il n'est pas question d'opposer l'un à l'autre le citoyen civil et le citoyen civique, ce dernier étant nécessairement aussi un citoyen civil. Du reste, des alliances peuvent (et doivent) se nouer entre les citoyens coopérateurs et ceux qui agissent pour protéger la citoyenneté civile contre ce qui la menace (par exemple, le retour à un Etat promoteur d'une conception unique et élargie de la vie bonne) et/ou tentent d'en étendre la portée, notamment au niveau des 3^{ème} (droits sociaux et économiques) et 4^{ème} paliers (droit des minorités).

3. INITIATIVES DE TRANSITION ET TRANSFORMATIONS SOCIALES

Passons maintenant à la deuxième question (qui est plutôt un ensemble de question), à savoir la caractérisation de la stratégie de transformation sociale mise en œuvre par les initiatives de transition, l'identification de son principe d'efficacité et de sa spécificité par rapport à d'autres stratégies possibles. Pour y répondre, un assez long détour s'impose par la théorie des transformations sociales d'Erik Olin Wright.

3.1. LA THÉORIE DES TRANSFORMATIONS SOCIALES D'E.O. WRIGHT

Une théorie complète des transformations devrait, selon Wright, comporter les éléments suivants :

- Une théorie de la reproduction sociale, c'est-à-dire des processus qui font qu'un système social, une institution, se reproduit de génération en génération malgré le renouvellement démographique de ses effectifs. Cette théorie permet de prendre la mesure des obstacles au changement social.
- Une théorie des ratés et des contradictions de la reproduction sans lesquels il n'y aurait pas de changement social et qui analyse comment, malgré les mécanismes de reproduction, le changement social est possible.
- Une théorie des changements sociaux non-intentionnels, des processus qui font qu'une société évolue de façon spontanée..

- Enfin, une théorie des stratégies de transformation qui répond à la question de savoir que faire pour transformer sciemment la société.

Ce qui nous intéresse ici au premier chef est le quatrième chapitre de cette théorie compréhensive des transformations sociales, à savoir celui qui porte sur les stratégies. Néanmoins, il est essentiel pour la comprendre de disposer au moins des éléments qui constituent le squelette des trois autres chapitres.

3.1.1. LES MÉCANISMES DE LA REPRODUCTION SOCIALE

Pour ce qui concerne la théorie de la reproduction, on retiendra la distinction entre reproduction passive et reproduction active. La première se réfère aux routines, habitudes, pratiques quotidiennes que les membres d'une société accomplissent sans y penser, qui paraissent naturelles, et allant de soi et qui ont pour effet de reproduire les structures fondamentales dans lesquelles elles s'inscrivent. A contrario, la reproduction active repose sur des institutions et des pratiques qui sont au moins en partie conçues et entretenues en vue d'assurer ou de contribuer à la reproduction du système. La gamme de ces institutions est vaste puisqu'elle va de l'enseignement à la justice en passant par la police, les media, les Eglises, etc. Non que ces institutions ne fassent que cela ni qu'elles le fassent toujours efficacement mais le fait est qu'il s'agit de canaux importants par lesquels une société se reproduit. Notons que du fait même qu'elles jouent ce rôle, elles peuvent aussi se retourner contre l'ordre établi et contribuer de façon parfois très significative à son abolition ou sa transformation. Notons également que les institutions de reproduction active contribuent à la reproduction passive de différentes manières, par exemple en légitimant les croyances et attitudes sous-jacentes aux pratiques quotidiennes, en créant un cadre juridique qui les stabilise, etc.

Cependant, on peut avancer la généralisation suivante : plus les structures et institutions sociales imposent de souffrances aux populations qui y sont soumises, plus actives et mobilisées seront les institutions de reproduction active. Autrement dit, la reproduction passive seule sera impuissante à reproduire un système considéré comme oppressant et abusif.

Les quatre canaux principaux par lesquels passe la reproduction sociale sont donc :

- La **coercition** et la répression qui augmentent le coût pour les contestataires (individuels et collectifs) de leur engagement dans la contestation de l'ordre établi.
- Les **règles du jeu institutionnel** qui ont pour effet de canaliser l'action sociale vers certaines voies au détriment d'autres rendues moins accessibles et plus coûteuses. Par exemple, l'établissement de la démocratie représentative a permis de canaliser l'action de la classe ouvrière vers des modes d'expression moins dangereux pour le

capitalisme et de rendre par le même coup moins attractive la voie révolutionnaire. Historiquement, les partis ouvriers se sont trouvés confrontés au dilemme suivant : ou bien ils participaient sérieusement à la compétition électorale et se donnaient ainsi les moyens de conquérir certaines avancées mais en courant le risque d'être obligés de faire de plus en plus de compromis de nature à éroder leur base militante ; ou bien ils restaient en dehors du jeu, laissant alors à d'autres forces politiques la possibilité de capitaliser sur le mécontentement de la classe ouvrière et se prévaloir des améliorations apportées à sa situation. Actuellement ce sont les partis écologistes qui se trouvent, mutatis mutandis, dans une situation similaire à devoir choisir entre la participation avec les risques de décevoir leurs soutiens les plus actifs et la marginalisation.

- La formation des croyances et des attitudes par l'**idéologie** et la **culture**. Cette problématique, aussi ancienne que la sociologie (et peut-être même que la rhétorique) est à revisiter à la lumière des résultats des sciences cognitives et en tenant compte des bouleversements dans la communication apportés par les NTIC et les réseaux sociaux.¹⁵
- Le **poids des intérêts matériels**. Le fait de dépendre pour sa survie matérielle du fonctionnement d'un système que l'on réprovoque par ailleurs fait obstacle à sa contestation active. C'est la raison pour laquelle Marcuse pensait que seul le sous-prolétariat était en situation de menacer le système capitaliste, toutes les autres couches sociales en étant soit les bénéficiaires soit étant neutralisées par la crainte de perdre les avantages matériels acquis. C'est ce mécanisme qui explique l'obsession pour la croissance économique : tout le monde ou presque est susceptible d'en bénéficier (à court terme) même si certains en bénéficient plus que d'autres.

En quoi les initiatives de transition sont-elles handicapées par ces mécanismes et dans quelle mesure contribuent-elles à les contourner ? La question devrait faire l'objet d'une étude à part entière mais on peut avancer quelques pistes de réflexion. Les activités de la transition ne s'attaquant pas de front à la structure institutionnelle de l'économie et de la politique, elles ne sont guère exposées au risque d'une répression ou d'une coercition physique, en tout cas dans nos social-démocraties. Comme on l'a vu plus haut, c'est la citoyenneté civile qui protège la citoyenneté civique contre les abus de pouvoir. En ce qui concerne la formation des croyances et des habitudes, il est clair que les initiatives de transition sont insuffisantes pour contrecarrer massivement l'effet des media et de l'industrie du divertissement qui propagent des valeurs en totale contradiction avec celles

¹⁵ Cfr. Pour les apports des sciences cognitives voir Lakoff, G. (2008). *The Political Mind*. Penguin. Pour l'aspect communication : Castells M. (2009). *Communication Power*. Oxford : Oxford University Press.

de la transition écologique et solidaire. Cependant, les acteurs de la transition ont, avec les NTIC et les réseaux sociaux, des moyens peu coûteux pour faire passer d'autres messages et notamment celui-ci, qui est fondamental : une autre façon de vivre et surtout de vivre mieux est possible ici et maintenant. Le poids des intérêts matériels reste évidemment prégnant, surtout pour la population qui a besoin pour subsister de l'aide des services sociaux, une aide de plus en plus conditionnée à l'obligation de respecter des conditions qui rendent extrêmement difficile l'engagement dans des activités alternatives. Cependant, d'un autre côté, nombre d'initiatives de transition démontrent qu'il est possible de satisfaire ses besoins matériels à un niveau suffisant sans devoir passer par les fourches caudines du système, en se logeant dans les interstices du système. C'est la raison pour laquelle on peut qualifier les processus et la stratégie de transformation du mouvement de la transition d'*interstitiels*.

3.1.2. LIMITES ET FAILLES DES MÉCANISMES DE REPRODUCTION

Malgré leur efficacité, tous les mécanismes de reproduction sociale ont leurs limites et leurs failles sans lesquelles le changement social serait tout simplement impossible. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles une reproduction sociale à l'identique (pour ce qui est des structures et institutions de base) ne peut jamais être complètement garantie dans des sociétés complexes. La première est précisément la complexité croissante qui augmente la probabilité d'occurrence de conséquences non désirées et non anticipées des décisions prises et donc l'incertitude quant à leurs effets. Cette complexité rend de plus en plus difficile la régulation par l'Etat du fonctionnement des systèmes comme le système financier (on l'a vu en 2008), le système énergétique, le système de l'innovation scientifique et technique, etc. Chacun de ceux-ci a sa propre logique de fonctionnement, ses propres codes¹⁶ et évolue de façon relativement autonome par rapport aux autres systèmes et à l'Etat lui-même et les institutions de régulation sociale et de reproduction des normes et des règles sociales doivent en permanence s'adapter à cette évolution. Or ces institutions sont souvent trop rigides et trop dépendantes des conditions qui ont présidé à leur construction pour ne pas être souvent distancées par l'évolution de systèmes plus dynamiques comme le système de la production scientifique et technologique, le système financier, le système du commerce mondial, etc. Il se produit donc en permanence des ratés, des incohérences dans la reproduction dont peuvent profiter les acteurs de transformation.

Un autre facteur est évidemment la prise de conscience de l'absurdité de chercher à perpétuer un système qui sape de jour en jour les conditions environnementales, socio-

¹⁶ En langage savant, on dit qu'ils sont autopoïétiques.

politiques et psycho-sociologiques de sa soutenabilité à terme et de son application à l'ensemble de la planète.

3.1.3. LES TROIS STRATÉGIES DE TRANSFORMATION SELON E.O. WRIGHT

Les troisième et quatrième volets de la théorie générale des transformations sociales traitent d'une part des changements involontaires que constituent les effets non-désirés et non anticipés de comportements dont la visée n'est pas le changement social et d'autre part des changements volontaires résultant de l'action délibérée d'acteurs sociaux pour changer la société et qui déploient donc différentes stratégies à cette fin. On distingue donc les « processus de transformations » non-intentionnels car produits par des évolutions spontanées et/ou des comportements dont le but n'est pas le changement et les « Stratégies de transformation » mises en œuvre par des acteurs qui recherchent explicitement le changement. Les deux peuvent cependant coïncider en ces sens qu'il peut exister des stratégies qui consistent à reproduire et à canaliser des processus de transformation et à en amplifier ainsi les effets.

En fait, Wright distingue trois stratégies de transformation :

- La transformation par **rupture** consiste dans la prise de contrôle de l'Etat par les acteurs du changement et l'imposition de nouvelles règles institutionnelles. Il ne s'agit pas nécessairement d'un processus violent, en quoi il se distingue du processus révolutionnaire. On peut parfaitement imaginer qu'une majorité politique prenne démocratiquement les rênes de l'Etat à la suite d'élections libres et démocratiques et applique un programme radicalement en rupture avec les pratiques et règles précédents. Après tout, c'est ce qu'espérait une partie importante de l'électorat qui avait porté Mitterrand au pouvoir en France en 1981. C'est ce qui s'est passé après l'arrivée au pouvoir du parti nazi en Allemagne.
- La transformation **symbiotique** consiste en l'instauration d'une sorte de compromis entre les élites et classes dominantes et les forces de changement, les premières abandonnant une partie de leur capacité de domination en échange de stabilité, d'opportunités de croissance ou d'autres avantages. C'est en gros ce qui a caractérisé ce qu'on appelle le capitalisme rhénan et qui a atteint son apogée dans la social-démocratie suédoise jusqu'à une époque relativement récente. La transformation symbiotique apporte un soutien au système dominant en contribuant à le légitimer ou en lui permettant de s'adapter à des circonstances défavorables en échange de concessions faite aux opposants au système qui en atténuent les conséquences négatives pour certaines catégories de la population ou pour l'environnement.

- La transformation **interstitielle** consiste à créer dans les failles ou les lacunes d'un système ou d'une organisation des formes d'action (production, consommation, gouvernance...) alternatives éventuellement susceptibles de se multiplier et/ou de forcer le système à se transformer. Comme on l'a vu plus haut, alors que la transformation par rupture et la transformation symbiotique consistent en ou résultent de stratégies poursuivies par des acteurs sociaux, il est nécessaire de distinguer entre stratégies et processus de transformation interstitielle. Si une stratégie de ce type consiste nécessairement dans la mise en place ou l'exploitation délibérée de processus de transformation interstitielle ceux-ci peuvent se produire indépendamment de tout projet délibéré de changement social chez l'acteur ou les acteurs qui en sont les agents. L'exemple le plus classique de transformation interstitielle sans stratégie est l'apparition et le développement du capitalisme dans les interstices de la société féodale. La société féodale était une société essentiellement rurale structurée autour de la possession et du travail de la terre. Les villes où se regroupaient marchands, artisans et juristes se situaient en quelque sorte à la périphérie d'un système dont le cœur était le village (ou la paroisse) avec son château et son église. Elles ont constitué des niches à l'écart du système et de la culture féodal où a pu émerger et se développer une nouvelle classe sociale avec sa propre culture et ses propres pratiques qui ont fini, au terme d'un très long processus, par supplanter totalement l'ordre féodal. Il est à noter d'ailleurs que ce processus s'est achevé au moyen cette fois d'authentiques stratégies de transformation d'abord symbiotique avec l'alliance objective entre la bourgeoisie et la monarchie absolue puis de rupture. Cette distinction entre processus et stratégie délibérée est particulièrement pertinente à propos des initiatives de transition. En effet, même si certains de ceux que nous identifions comme acteurs de la transition n'ont pas pour objectif premier de transformer la société mais seulement de s'y faire une place conforme à leurs aspirations et à leurs valeurs et de se soustraire à son influence (*résistance*), ou de se préparer à survivre dans un environnement naturel et social dévasté par la recherche du profit et de la croissance (*résilience*), les activités et les pratiques qu'ils mettent en œuvre – pour autant qu'elles relèvent bien de cette citoyenneté coopérative décrite ci-dessus – contribuent *in fine* au processus de transformation.

3.2. TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE ET TRANSFORMATION INTERSTIELLE

En fait, ce que Wright appelle « Transformation Interstitielle » correspond assez étroitement à la notion de transition socio-écologique autour de laquelle s'est constituée toute une école de scientifiques, d'experts et de décideurs et qui inspire les opérations de gestion de la transition (« *Management Transition* ») en cours dans de nombreux pays et singulièrement dans le nôtre (En région flamande seulement).

Selon cette approche, la transition s'explique par des interactions entre éléments relevant de trois niveaux de réalité (ou d'analyse) : le « régime », le « paysage » et les « niches ». A l'état d'équilibre, un système sociotechnique se reproduit grâce à l'activité coordonnée de différents groupes et acteurs sociaux. Cette coordination résulte de l'application de règles de comportement suffisamment cohérentes, d'attentes réciproques complémentaires, de significations communes que la théorie appelle un « régime ». Le régime n'est pas un ordre parfaitement harmonieux ni un état statique. Il évolue et se modifie mais de manière incrémentale, par ajustements successifs. En règle générale, les innovations à ce niveau contribuent à optimiser le système existant sans en changer fondamentalement la nature. Les systèmes sociotechniques s'inscrivent dans un environnement qui les englobe et les dépasse, ce qu'on appelle un « paysage sociotechnique » (« *landscape* »). C'est le niveau des grandes tendances démographiques et géopolitiques, des structures socioculturelles profondes, des évolutions économiques et environnementales, bref des mouvements de fond généralement lents et peu perceptibles. Alors que le régime est le lieu de changements incrémentaux, d'améliorations marginales, c'est dans des « niches » sociotechniques que se produisent les innovations radicales. De même qu'un écosystème naturel peut contenir une ou plusieurs niches dans lesquelles certaines espèces peuvent survivre et même prospérer à l'abri de la compétition qui se produit autour d'elles, une économie de marché peut contenir des lieux abrités des règles de la concurrence où peuvent apparaître des espèces technologiques nouvelles, souvent économiquement non viables à cause de leur coût trop élevé, de leur imperfection, de leur faible efficacité, de leur usage compliqué, etc. Ces niches offrent un abri à l'innovation radicale parce que les règles de survie en leur sein diffèrent de celles qui régissent le régime. Les centres de recherche de l'armée constituent un exemple de ces niches où des innovations radicales peuvent voir le jour. Les niches sont des lieux d'apprentissage, d'expérimentation et de construction progressive de réseaux sociaux de soutien aux innovations ainsi que de filières de production et des relations utilisateurs-producteurs.

La distinction entre niches, régimes et paysage est invoquée pour expliquer les processus de changement structurel affectant les grands systèmes sociotechniques. Le plus souvent, des crises ou des chocs survenant au niveau du paysage déstabilisent un régime de production dont les pratiques et les technologies sont alors mises en question par la comparaison avec des solutions alternatives développées dans des niches. En réaction, pour faire face à la concurrence croissante des solutions alternatives, les acteurs du régime s'emploient à perfectionner les solutions existantes au moyen d'améliorations incrémentales. En fin de compte, il peut se faire que les acteurs du régime abandonnent petit à petit les pratiques et techniques anciennes et investissent eux-mêmes dans les solutions plus radicales ou que le régime tout entier s'écroule pour faire place à un nouveau régime structuré autour des innovations de niche.

On identifie 4 grandes phases dans ces processus de transition. Dans un premier temps (phase de pré-développement), des technologies nouvelles font leur apparition dans des niches étroites très spécialisées mais sans que le régime en soit affecté. A l'occasion d'un choc au niveau du paysage ou pour des raisons endogènes, le régime expérimente un stress qui provoque la recherche de solutions, d'abord incrémentales puis de plus en plus radicales. On entre alors dans une deuxième phase, dite de décollage de la transition. Dans un troisième temps, les innovations de niche montant en puissance, provoquent des ajustements collatéraux et finissent, enfin, soit par se substituer à l'ancien régime soit à le transformer de l'intérieur.

La similitude de ce processus avec ce que Wright appelle la transformation interstitielle est frappante. Il existe aussi quelques différences : les innovations de niche dans la théorie de la transition sont des innovations d'abord technologiques alors que dans l'approche de Wright, il s'agit plutôt d'innovations institutionnelles et organisationnelles qui peuvent même s'accompagner, en matière de technologies, de retour à des technologies considérées comme dépassées (ce que certains appellent des innovations « de retrait »). Par ailleurs, la notion de « paysage » est absente de la théorie des transformations qui privilégie une approche en termes de luttes sociales et même de classe sociale.

3.2.1. DE QUOI CES ACTIVITÉS DE TRANSITION SONT-ELLES LES NICHES ?

Le caractère potentiellement transformateur des niches que constituent les initiatives citoyennes de transition consiste d'une part dans *l'importation au sein même du secteur de la production et de la consommation (considéré par le système dominant comme de l'ordre de la vie privée) de valeurs et d'exigences démocratiques et donc de normes relevant du domaine public* et, d'autre part, dans la poursuite d'objectifs en contradiction avec ceux mis en avant par la société industrielle et de croissance, à savoir :

- L'**efficience environnementale dans la production de bien-être**. Elle consiste d'abord à réduire au strict minimum (compte tenu de la recherche de la suffisance) l'empreinte environnementale des activités de production et de consommation. Ce qui est visé ici concerne autant les prélèvements dans des ressources naturelles que les émissions de substances nocives pour l'environnement ou l'homme ou les perturbations des écosystèmes.
- La **suffisance**. La suffisance est l'équivalent au niveau individuel (ou micro) de ce que représente au niveau macroéconomique le discours de la décroissance. On sait que ce dernier met directement en cause la course à la croissance et s'attaque au contenu en consommations de notre conception du bien-être. Il s'attache à montrer que le modèle de développement dominant est non seulement écologiquement insoutenable mais également inefficace en termes de production

de bien-être et que, passé un certain niveau de revenu, l'accroissement marginal de bien-être apporté par une unité supplémentaire de production et de consommation est globalement, dans les pays occidentaux, nul si pas carrément négatif. Au niveau individuel, la suffisance résulte d'une réflexivité de la consommation qui s'attache à distinguer les besoins des envies ou des désirs, et les besoins essentiels des autres. L'objectif est d'atteindre une consommation optimale, c'est-à-dire le juste niveau entre la sous-consommation et la surconsommation. La logique de la suffisance s'adresse donc aussi bien aux pays du Nord où il s'agit de sortir de la surconsommation qu'à ceux du Sud dans lesquels les besoins humains fondamentaux sont insuffisamment rencontrés. Le terme de suffisance est d'ailleurs à la racine du concept de « suffisantisme », qui désigne la théorie éthique qui donne la priorité absolue (une priorité de type lexicographique) à la satisfaction des besoins de base par rapport à toute autre considération telle que la réduction des inégalités, par exemple.

- La **démarchandisation**. La dé-marchandisation consiste à remplacer une consommation marchande par une consommation non marchande, ou, en tout cas, moins marchande, la moins marchande possible. Du purement marchand au totalement non marchand, il y a toute une série d'échelons intermédiaires. Admettons qu'il existe trois modèles « purs » d'accès aux biens et services : le marché, l'Etat et le communautaire (famille, communautés de base). On peut représenter tous les biens et services consommés dans une société quelconque par un point situé à l'intérieur ou sur le périmètre d'un triangle équilatéral où chaque sommet représente un des ces types purs. Les modes de consommation responsables de la crise écologique étant essentiellement dominés soit par le marché soit par l'Etat - les républiques socialistes ont été aussi peu, si pas moins encore, respectueuses de l'environnement que les démocraties capitalistes -, la dé-marchandisation vise essentiellement le transfert des consommations proches de ces deux sommets vers le troisième sommet, la Communauté. Pratiquement, cette dé-marchandisation ou « communautarisation » de la consommation prend des formes assez variées allant de l'autoproduction (légumes du potager), à la généralisation du prêt (livres à la bibliothèque publique, jouets de la ludothèque), au partage d'équipements (voiture à partager), en passant par les SEL (Système D'Echange Local), les Groupes d'Achat Solidaire (GAS), les AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), et par certaines formes d'économie sociale.

Ces valeurs ne sont pas seulement solidaires de celles de la citoyenneté coopérative, elles en sont la traduction au niveau des modes de production et de consommation considérés du point de vue personnel. Leur potentiel de transformation réside dans leur caractère

profondément antinomique par rapport au modèle industriel dominant qui repose sur la marchandisation la plus poussée possible en vue d'une croissance considérée comme infiniment désirable de la production matérielle et de la consommation au mépris complet des réalités écologiques, des besoins des générations futures d'humains et des autres formes de vie.

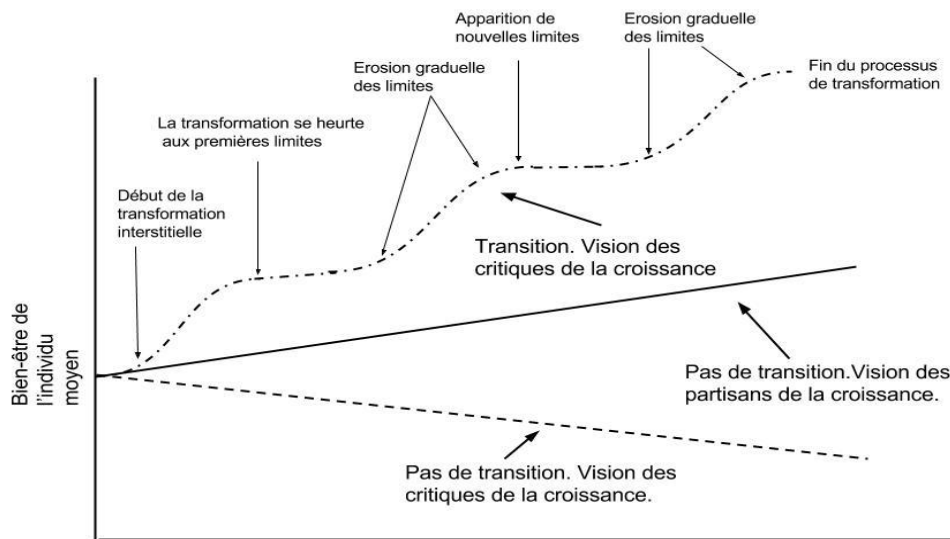
3.3. LA TRANSFORMATION INTERSTITIELLE : SUFFISANTE, NÉCESSAIRE, LES DEUX ?

Ce n'est pas la première fois dans l'histoire que des acteurs de changement recourent à la stratégie de la transformation interstitielle. Le socialisme primitif et l'anarcho-syndicalisme – ce que Marx et Engels ont caractérisé avec condescendance comme du « socialisme utopique » - attachaient une grande importance à la mise sur pied d'institutions alternatives au capitalisme dans le secteur de la production (coopératives de production), de la distribution (coopératives d'achat), de l'assurance et de la solidarité (Mutuelles), du logement, de l'enseignement, etc. La question de savoir si cette stratégie serait suffisante pour sortir du capitalisme restait non-résolue mais il y avait un accord sur le fait qu'elle était nécessaire. En fait, comme le montre Erik Olin Wright, une stratégie de transformation interstitielle peut se justifier de deux manières : soit comme substitut, soit comme complément à une stratégie de rupture.

Dans le premier cas, illustré ci-dessous¹⁷ on admet que la stratégie de transformation puisse se heurter à intervalles réguliers aux limites posées par le « régime » mais on pose l'hypothèse qu'elle parvient à les repousser en se renouvelant au point de finir par épuiser les possibilités de résistance du système et s'imposer. Cela suppose une capacité

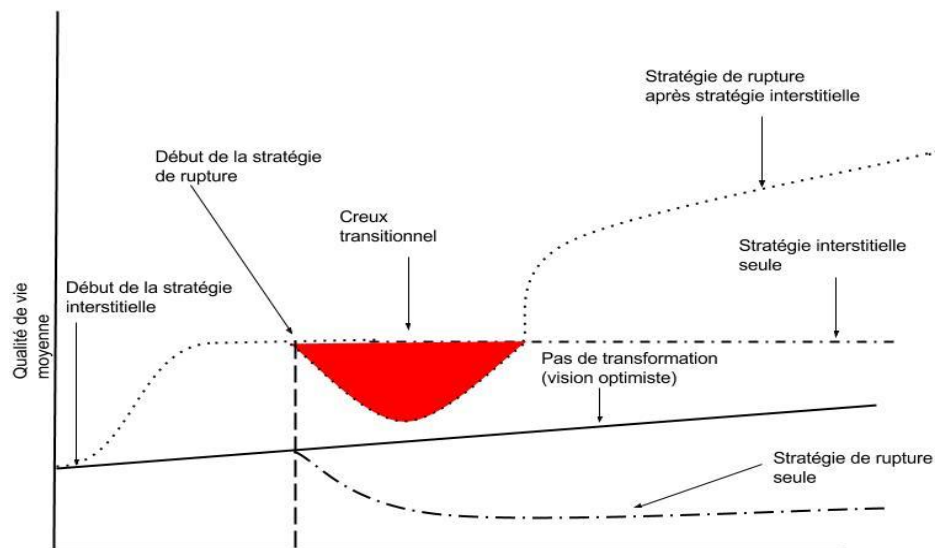
¹⁷ Ce graphique et le suivant sont des traductions-adaptations des graphique 10.2 et 10.1 (pages 331 et 333) de Wright (2006). Alors que Wright fait référence au bien-être de l'individu médian, on a préféré parler pour des raisons de simplicité d'individu moyen ou de qualité de vie moyenne. Ce sont des raisons de faisabilité politique des scénarios qui expliquent qu'on s'intéresse à la médiane ou à la moyenne mais il est clair que ce qui importe du point de vue éthique, c'est la situation non pas de l'individu moyen mais de celui du moins favorisé.

d'adaptation et d'évolution (et donc d'apprentissage) des activités transformatrices.



C'est en gros, ce que théorise la théorie multi-niveaux des transitions socio-techniques. On peut cependant se poser la question de savoir si une stratégie de transformation interstitielle est réellement capable seule d'induire les changements nécessaires et cela dans des délais suffisamment courts compte tenu du caractère urgent de certains problèmes comme le changement climatique. N'est-il pas plus probable qu'il faille combiner deux si pas les les trois types de stratégie pour obtenir les changements nécessaires avec le minimum de souffrances sociales ? On pourrait aussi bien considérer la transformation interstitielle comme un préalable ou à tout le moins une préparation à une transformation par rupture. Son rôle consisterait à permettre de d'épargner les pertes de bien-être temporaires qu'occasionne plus que probablement une stratégie de rupture seule. Le schéma ci-dessous, également adapté de E.O. Wright illustre cela. La ligne de référence (droite) représente la croyance des défenseurs du système industriel dans sa capacité à maintenir l'amélioration de la qualité de vie moyenne. La ligne en pointillés en-dessous de celle-ci représente ce qu'il pourrait arriver en cas de stratégie de rupture sans phase préalable de transformation interstitielle. Cette chute de qualité de vie s'expliquerait par les pertes de revenu et la destruction des mécanismes de sécurité sociale que pourrait provoquer une rupture sans préparation des institutions de la société industrielle. Les différentes lignes en pointillés au dessus de la droite de référence représentent d'une part l'hypothèse d'une transformation interstitielle suivie d'une stratégie de rupture au moment où elle atteint la limites de ses possibilités de mutation du système et d'autre part le cas où ayant atteint ses limites, elle ne serait pas suivie d'une

stratégie de rupture. L'enclenchement de cette dernière s'accompagne d'une période assez courte de transition (zone en rouge) au cours de laquelle le bien-être moyen diminue, suivie d'une croissance forte de la qualité de vie¹⁸. Sans stratégie de rupture, aucune crise transitionnelle ne se produit et il n'y a donc aucune perte temporaire de bien-être mais celui-ci ne s'accroît plus davantage et se maintient à un niveau certes supérieur à la référence que constitue la non-adaptation du système industriel mais inférieur à ce qu'offrirait le scénario de séquençage d'une stratégie de transformation interstitielle suivie d'une transformation de rupture. Notons cependant que dans ce modèle, l'adoption de la stratégie de transformation interstitielle est donc une stratégie « no-regret » puisqu'elle est dans tous les cas préférable à la stratégie « Business-as-usual » et à la stratégie de rupture seule.



3.4. JOINDRE TRANSFORMATION INTERSTITIELLE ET TRANSFORMATION SYMBIOTIQUE ?

Il y a tout lieu de penser qu'il est également possible et productif de poursuivre de front une stratégie de transformation interstitielle et une stratégie de transformation symbiotique. C'est probablement le seul moyen d'éviter le risque d'en venir à une

¹⁸ Comme le rappelle Majone « ...the *transition* from a non-efficient to an efficient situation need not be efficient.. ». Majone, G. (1989) *Evidence, Argument, & Persuasion in the Policy Process*. New Haven & London : Yale University Press., p.77.

stratégie de rupture dont on a vu qu'elle pouvait donner lieu sans préparation préalable à une crise transitionnelle de plus ou moins longue durée susceptible d'affecter les populations les plus vulnérables. Dans les termes de James Tully, il s'agirait de créer une sorte d'alliance entre les « citoyens-civils » les plus progressistes et les citoyens-coopérateurs. Les premiers sont désireux d'étendre le plus possible les droits et prérogatives du citoyen essentiellement dans le domaine des troisièmes et quatrièmes paliers, c'est-à-dire essentiellement les droits économiques et sociaux d'une part, et d'autre part, les droits de catégories sociales particulières (minorités ethniques, peuples indigènes, migrants, ...).

On observe, en effet, que ce ne sont pas nécessairement les mêmes acteurs qui se trouvent à la manœuvre dans le champ de la citoyenneté civile et dans celui de la citoyenneté civique ou coopérative. Il existe même souvent sinon une animosité du moins une méfiance réciproque entre d'une part les syndicats, ONG et partis politiques progressistes (y compris les partis verts) qui luttent à l'intérieur de la sphère publique « instituée » pour le respect et l'augmentation des droits de la modernité et d'autre part les artisans de la transition qui se battent sur le terrain des pratiques dans des domaines considérés comme ne relevant pas (ou secondairement) de la sphère publique officielle comme la production agricole et l'alimentation, le transport, l'énergie, le logement, la consommation en général, ou des entreprises de production de biens et de services poursuivant d'autres objectifs que le profit, sans pour autant relever des services dits publics.

Il existe par exemple un droit relevant de la même logique universaliste que celle qui fonde la citoyenneté civile, qui n'est pas encore acquis et reste donc, pour certains, à conquérir et qui serait éventuellement susceptible d'apporter une aide considérable aux processus de transition interstitielle : le revenu de base ou allocation universelle. Nous n'allons pas entrer ici dans une défense et illustration de cette idée qui a fait l'objet d'une très abondante littérature¹⁹. Assez curieusement pourtant, alors que cette revendication s'inscrit pleinement dans la logique « moderniste » de la citoyenneté civile, ce sont davantage les militants de la citoyenneté coopérative qui ont compris son intérêt et son potentiel et luttent pour son instauration. Les partis verts y compris ceux qui l'ont inscrit à leur programme ont été extrêmement peu combatifs en la matière, craignant sans doute de galvauder leur potentiel de crédibilité comme partenaire dans des coalitions gouvernementales. On aurait donc là une illustration du dilemme posé par les règles du jeu institutionnel évoqué ci-dessus (pp.10-11).

Une autre forme de collaboration entre stratégie symbiotique et stratégie interstitielle consisterait à appliquer à ces niches que sont les initiatives de transition des opérations de

¹⁹ Pour une synthèse de celle-ci, cfr. Venderborght, Y et P. Van Parijs (2005). *L'allocation universelle*. Paris : La Découverte, coll. Repères.

« Transition Management » du genre de celles qui s'appliquent aux innovations technologiques. Le « transition management » qui constitue le volet pratique et politique de l'approche multi-acteurs multi-niveaux consiste en définitive à orienter et canaliser des processus en cours de transformation interstitielle. Essentiellement, il s'agit dans un premier temps d'encourager l'expérimentation, l'apprentissage et la prospective autour d'innovations potentiellement viables. Ensuite, il sera davantage question de juguler les effets secondaires indésirables de la mise en œuvre à grande échelle de ces innovations.

Pratiquement, le « transition management » est conçu comme un processus cyclique et itératif d'apprentissage collectif, mobilisant sous l'impulsion et la guidance des pouvoirs publics le monde scientifique, les acteurs économiques et la société civile et structuré autour de 4 instruments, à savoir:

- Des arènes de la transition (une instance de délibération et de construction d'une vision);
- Une vision prospective : des objectifs de durabilité à long terme traduits en visions du futur et en chemins de transition ;
- Des projets innovants considérés comme des expérimentations (en l'occurrence ici, les initiatives de transition);
- Un monitoring et une évaluation permanents de l'ensemble.

On y retrouve *mutatis mutandis* les 4 dimensions du « REVE » de Patrick Viveret : la Résistance créatrice (à la base de l'initiative proprement dite), l'expérimentation que constitue l'initiative proprement dite, la Vision (de son potentiel transformateur) et l'Evaluation (le monitoring et l'évaluation permanente). Le « Transition Management » appliqué aux initiatives citoyennes les aiderait par un appui financier et technique à développer leur propre vision, à la mettre en pratique et à l'évaluer.

Il existe encore certainement bien d'autres domaines dans lesquels une coopération entre acteurs de transformation interstitielle et acteurs de transformation symbiotique pourrait s'avérer féconde: la fiscalité, la politique de subsidiation de la société civile, le droit du travail, la législation sur et les modes d'indemnisation du chômage, le droit des affaires²⁰, l'enseignement et la formation professionnelle, etc. ²¹

²⁰ Exemple : aux Etats-Unis, une loi interdit à une entreprise de ne pas chercher la maximisation de l'intérêt de l'actionnaire. Il faut donc légiférer pour légaliser ce qu'on appelle les « Benefit Corporations », c'est-à-dire les entreprises qui visent une rentabilité économique mais mise au service du bien-être de la collectivité et des travailleurs en sus de la rémunération des actionnaires mais avec leur accord.

²¹ On trouvera dans l'article de Christian Arnspenger « Quelle action collective pour repenser la prospérité ? Enjeux démocratiques de la transition écologique et économique » in Cassiers, I. éd. *Redéfinir la prospérité*.

4. CONCLUSIONS

L'avenir des initiatives citoyennes de transition et leur potentiel de changement dépendent dans une grande mesure de la façon dont ils formulent et articulent les trois principes dont A Touraine écrivait jadis qu'ils déterminaient l'importance historique d'un mouvement social : le principe d'identité (« Voilà qui nous sommes »), le principe d'opposition (« Voilà notre ennemi »), et le principe de totalité (« Voilà le monde que nous voulons »). Il faudrait y ajouter un quatrième principe, le principe d'action : « Voilà ce qu'il nous faut faire, comment et avec qui ». Si la présente note peut les y aider, d'une façon ou d'une autre, elle n'aura pas été inutile. Son ambition était de présenter quelques outils conceptuels et analytiques éventuellement susceptibles d'aider les acteurs de la transition citoyenne dans l'indispensable travail de réflexivité auquel tout entrepreneur social doit se livrer s'il ne veut pas voir son action dévoyée et déviée de ses buts fondamentaux comme ce fut si souvent le cas dans le passé. On est conscient du caractère partiel, limité et hasardeux – et en même temps présomptueux au vu de l'importance des enjeux et de la complexité du problème – de l'exercice mais il faut bien commencer quelque part. Tout ce qu'on peut espérer, c'est qu'il contribue utilement à la réflexion rationnelle et au débat citoyen sur la signification politique et le potentiel de changement historique des initiatives de transition.

Editions de l'Aube, 2011, pp.239-267, une discussion intéressante des possibilités mais aussi des risques de combinaison des deux stratégies.

Institut pour un Développement Durable. Chaussée de Chastre, 113, 5140 Sombrefe.
Tél : 32-(0)484109764 E-mail : idd@iddweb.be
